

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

Arrêté provisoire

VIVA CITE 2026

KRA

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE



Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-lès-ROUEN,

- VU :**
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Le Code de la route,
 - Le Code Pénal,

Considérant que les festivités organisées au cours des journées de Viva Cité, ainsi que le montage, démontage des spectacles, nécessitent des restrictions de circulation et de stationnement.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures adaptées pour la sécurité des usagers.

Considérant que la compagnie "KRA" interviendra à cette occasion.

ARRETONS :

Article 1 : Le vendredi 26 juin 2026 de 19h à 22h, le samedi 27 juin 2026 de 10h à 20h et le dimanche 28 juin 2026 de 10h à 13h, la circulation sera interdite impasse Marion et Cour du Conservatoire, sauf aux organisateurs, service de secours et mairie.

Article 2 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant au sens de l'article 417.10 du code de la route, à l'ensemble des usagers sauf aux organisateurs, en lieux et places des espaces délimités par des barrières, du jeudi 25 juin 2026 à 8h au dimanche 28 juin 2026 à 13h dans la Cour du Conservatoire et impasse Marion.

Article 3 : La libre circulation des piétons et des véhicules de secours devra être maintenue en toute circonstance. L'accès aux propriétés riveraines devra être préservé, sauf restriction Vigipirate Urgence Attentat.

Article 4 : Toute vente ambulatoire sans autorisation sera strictement interdite sur le territoire de la commune.

Article 5 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers, par les services de la police municipale, par une signalisation réglementaire mise en place par les services techniques.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les Services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Sotteville-lès-Rouen, le 19 mai 2026

Maire,
Conseiller départemental,

Alexis RAGACHE